



FORMATION

Objectif

Le renouvellement à pour but de rafraîchir les connaissances et compétences des agents de prévention et de sécurité. Obligatoire pour renouveler sa carte professionnelle et continuer à poursuivre ses activités encadrées par le code de la sécurité intérieure

Prérequis

Etre titulaire d'une carte professionnelle (CNAPS) d'agent De protection physique des personnes. Avoir le SST ou PSC à jour avant d'entrée en formation

Modalité d'évaluation

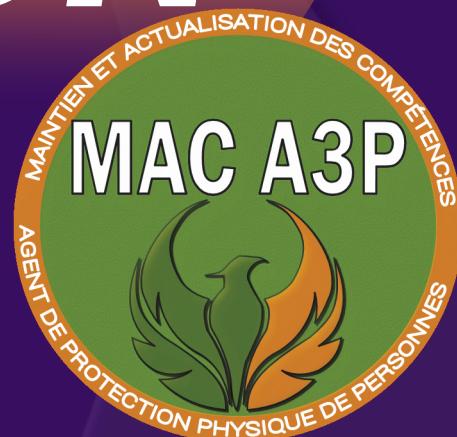
Le formateur s'assure en cours de formation que les stagiaires renouvellent leur compétences et savoir-faire via des grilles de notation.

Méthodes mobilisées

Formation en face à face, synchrone au centre de formation. Les matinées seront réservées à la théorie et les après-midi à la pratique dans la mesure du possible.

Accessibilités aux personnes en situation de handicap

Nous sommes ouverts à tous les publics et les respectons inconditionnellement. Contactez-nous directement pour nous partager votre situation au 07.71.16.58.20 ou 09.74.97.07.13



Durée

34 heures (4 journées) sans SST/MAC SST

Tarif

Sur devis, réponse en - de 24h

Modalités et délais d'accès

15 jours

Contact

Responsable pédagogique
M. HIETTER B.